

Études & Résultats

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES



NOVEMBRE

2016

NUMÉRO

0982

Profil des infirmiers en formation en 2014

Les étudiants en soins infirmiers sont de plus en plus nombreux : 31 300 sont inscrits en première année en 2014, dans l'un des 328 instituts de formation préparant ce diplôme. Ils étaient 28 500 en 2004. Ce sont des femmes pour l'essentiel, même si la part des hommes progresse légèrement : +4 points en dix ans.

En 2014, un tiers des élèves de première année sont issus d'une formation préparatoire et un autre tiers exerçait déjà une activité professionnelle avant d'entrer en institut. Les élèves infirmiers se distinguent des étudiants des autres filières paramédicales de même niveau sur différents points. Ils sont ainsi deux fois moins nombreux à avoir des parents cadres ou de professions intellectuelles supérieures. Par ailleurs, parmi les 94 % de nouveaux inscrits ayant le baccalauréat, seul un tiers a obtenu un baccalauréat général scientifique, contre plus de 80 % dans les autres filières. Ils sont aussi en moyenne plus âgés, car ils ont plus fréquemment déjà travaillé avant de suivre cette formation.

Enfin, la moitié des élèves infirmiers reçoivent une aide financière pour leurs études, contre un tiers des élèves des autres formations paramédicales de même niveau.

En France, le nombre de formations en soins infirmiers est stable depuis dix ans : 328 en 2014 contre 332 en 2004. 19 % d'entre elles sont situées en Île-de-France ; 82 % sont assurées par des organismes et établissements publics, les autres par des organismes privés à but non lucratif. On compte de 19 à 258 élèves en première année et 96 élèves en moyenne par promotion, un chiffre en légère augmentation par rapport à 2004, où une promotion comportait six élèves de moins en moyenne.

De plus en plus d'élèves inscrits en première année

Les études d'infirmiers sont soumises à une réglementation : un arrêté annuel fixe un quota régional, soit un nombre d'étudiants maximum admis en première année d'études. Ce quota a fortement augmenté en 2000 (+8 000 places) et en 2003 (+3 564 places), il a stagné de 2003 à 2007, avec 30 000 infirmiers par an, pour augmenter jusqu'en 2012 et se stabiliser à nouveau un peu au-dessus de 31 000 places.

Au titre de l'année scolaire 2014-2015, le quota autorise 31 128 étudiants à entrer en première année d'études préparatoires au diplôme d'État d'infirmier. Le nombre d'inscrits en première année, estimé à l'aide de l'enquête Écoles de la



1. Le nombre total de places autorisées par établissement dans une région est égal ou inférieur au quota de la région.

2. Dans d'autres professions (masseurs-kinésithérapeutes notamment), le nombre de professionnels formés en France est partiellement indicatif du nombre de professionnels nouvellement installés, en raison d'une part importante de diplômés à l'étranger.

Ce n'est pas le cas chez les infirmiers, dont moins de 3 % sont diplômés à l'étranger.

3. L'étude a été réalisée à partir du découpage en anciennes régions, pour permettre les comparaisons avec les chiffres précédemment publiés et pour observer des mobilités à un niveau géographique suffisamment fin.

4. Seuls les diplômes relevant du ministère de la Santé sont pris en compte : formations de manipulateur en électroradiologie médicale, pédicure-podologue, ergothérapeute et masseur-kinésithérapeute.

5. Il s'agit de déterminer les facteurs qui ont une influence significative sur le phénomène étudié (ici le changement de région de l'élève infirmier entre sa région un an avant la formation et celle de sa formation) et de mesurer l'effet propre de chacun de ces facteurs. Les facteurs retenus sont le sexe, l'âge, la situation précédente et la série de baccalauréat.

DREES (encadré 1) s'élève à 31 286 (graphique) pour l'année civile 2014, un niveau plus élevé que celui défini par le quota. Toutefois, la notion d'inscrits en première année dans l'enquête Écoles englobe non seulement les primo-entrants dont l'effectif dépend du nombre de places autorisées par établissement en lien avec le quota régional¹, mais aussi les redoublants et les reports de scolarité. Malgré cet écart de concept, le nombre d'inscrits en première année était systématiquement inférieur au quota durant les années 2000. Ce n'est plus le cas depuis 2008 : après une période d'ajustement aux augmentations massives du quota de 2000 et 2003, le nombre d'étudiants formés est désormais en adéquation avec le quota².

Plus d'un étudiant sur cinq change de région pour entrer en formation

Les concours d'entrée en formation en soins infirmiers ne sont ni nationaux ni régionaux, mais sont organisés par école ou groupes d'écoles (encadré 2). 22 % des nouveaux étudiants de première année ont changé de région pour suivre leurs études d'infirmiers, un taux légèrement supérieur à celui de 2004 (17 %)³. Ce taux reste malgré tout relativement bas comparé à celui observé dans les quatre autres formations paramédicales de niveau II enquêtées⁴, où presque un étudiant sur deux change de région. L'offre de formations pour ces dernières professions sur le territoire n'est toutefois pas comparable à celle des infirmiers (20 formations d'ergothérapeute, 11 de pédicure-podologue par exemple).

En Île-de-France, 29 % des étudiants infirmiers n'habitaient pas dans la région l'année précédant leur formation. C'est en Poitou-Charentes et dans le Limousin que les élèves infirmiers viennent le plus souvent de l'extérieur (respectivement 37 % et 35 % des effectifs).

Cependant, peu d'étudiants franciliens partent étudier dans une autre région (4 %), alors qu'un étudiant sur deux de l'ancienne région Languedoc-Roussillon et de Bretagne part suivre sa formation en école d'infirmiers dans une autre région. On observe un turn-over important dans certaines régions, comme dans les Pays de la Loire où 30 % des élèves infirmiers



ENCADRÉ 1

L'enquête Écoles auprès des établissements de formation aux professions de santé

L'objectif principal de l'enquête, qui dépend du ministère des Affaires sociales et de la Santé, est de dénombrer et d'identifier les établissements de formation aux professions de santé et de recueillir des informations sur les effectifs et les caractéristiques des étudiants ou élèves en formation (sexe, âge, niveau de formation générale, modes de prise en charge financière, origine sociale, redoublements, etc.). Elle permet aussi de mettre à jour le fichier FINESS (fichier national des établissements sanitaires et sociaux), qui recense l'ensemble des équipements dans le domaine sanitaire et social, et d'établir la statistique des diplômés délivrés chaque année. Deux types d'informations sont collectés : des données individuelles recueillies auprès de chacun des étudiants et des données agrégées par formation (effectifs d'inscrits par année, de diplômés, d'interruption de scolarité et de sélection à l'entrée) fournis par les établissements. Les effectifs sont recensés par année civile et non par année scolaire, et on prend en compte la rentrée effectuée par l'élève dans l'année civile. Par exemple en 2014, l'élève ayant effectué une rentrée en deuxième année en septembre 2014 sera considéré en deuxième année dans l'enquête.

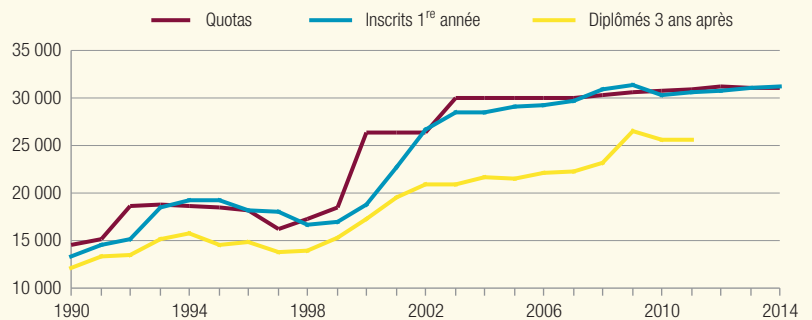
Les formations concernées sont celles préparant aux professions de santé suivantes : sages-femmes, infirmiers diplômés d'État, ambulanciers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale, auxiliaires de puériculture, aides-soignants, préparateurs en pharmacie hospitalière, infirmiers-anesthésistes, infirmiers de bloc opératoire, puéricultrices et cadres de santé.

La DREES pilote l'enquête Écoles au niveau national, et les services statistiques des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) assurent, directement ou en sous-traitant, le suivi de la collecte et le contrôle des questionnaires (réponses aux questions des établissements, relances des établissements n'ayant pas répondu, contrôles des réponses).



GRAPHIQUE

Effectifs des étudiants inscrits en formation d'infirmiers, des diplômés et des quotas



Notes • Les quotas de l'année scolaire n/n+1 sont attribués à l'année n+1 : ainsi, pour l'arrêté concernant l'année scolaire 2013-2014, le quota a été renseigné en 2014. Les diplômés de l'année n sont inscrits dans leur année d'entrée (n-3). Ainsi, les diplômés de 2014 sont mentionnés en 2011.

Champ • France entière (Métropole et départements et régions d'outre-mer [DROM] hors Mayotte jusqu'en 2010 ; y compris Mayotte après).

Sources • Inscrits et diplômés, DREES, enquêtes Écoles auprès des établissements de formation aux professions de santé de 1990 à 2014 ; quotas, arrêtés fixant le nombre d'étudiants à admettre en première année d'études préparatoires au diplôme d'État d'infirmier.

ne vivaient pas dans la région l'année précédant leur formation mais où, parallèlement, 38 % des étudiants infirmiers originaires de la région vont étudier ailleurs (carte 1).

Toutes choses égales par ailleurs⁵, les étudiants ayant suivi une formation préparatoire à l'entrée dans une formation en soins infirmiers ont la plus forte propension à aller étudier dans une autre région (tableau A, sur le site Internet de

la DREES). La probabilité de changer de région est deux fois plus élevée chez un élève ayant suivi une formation préparatoire à l'entrée dans un institut de formation en soins infirmier (IFSI) par rapport à un élève qui occupe un emploi avant d'entrer dans la formation. De même, sexe et âge sont associés à cette mobilité : plus l'élève infirmier est jeune, plus sa propension à étudier dans une autre région augmente. Les moins de 27 ans

ENCADRÉ 2

Le nouveau cadre de formation des infirmiers

En 2009, l'organisation du système de santé, prévue notamment avec la loi Hôpital, patients, santé et territoire (HPST) et la réforme hospitalière, a eu pour effet d'entraîner une évolution du métier d'infirmier et des formations pour y accéder. Ainsi, en 2009, on assiste à l'universitarisation de la formation au sein du système Licence-Master-Doctorat (LMD) et à l'obtention du grade de licence pour les infirmiers diplômés. La réforme des études en soins infirmiers s'inscrit aussi dans le cadre des accords de Bologne pour rapprocher les systèmes d'enseignement supérieur européens. Définie dans l'arrêté¹ du 31 juillet 2009, elle a été modifiée par l'arrêté² du 26 septembre 2014³.

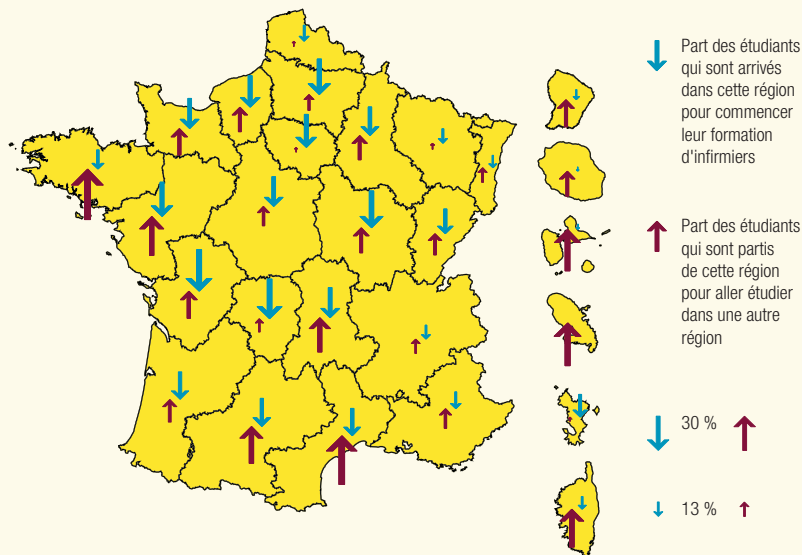
1. NOR : SASH0918262A.

2. NOR : AFSH1419277A.

3. Les modifications principales de l'arrêté du 31 juillet 2009 portent sur l'évaluation et la validation des stages, ainsi que l'introduction de la simulation en santé pendant la formation.

CARTE 1

Mobilité régionale des étudiants en formation d'infirmiers



Champ • Étudiants infirmiers de première année entrés en 2014, France entière.

Source • DREES, enquête Écoles auprès des établissements de formation aux professions de santé 2014.

ont une probabilité deux fois plus élevée de changer de région par rapport aux 27 ans ou plus. Les élèves masculins changent plus de régions que les élèves féminins.

83 % des élèves infirmiers sont des femmes

Les élèves infirmiers sont essentiellement des femmes, même si la proportion d'hommes en formation progresse légèrement. Ils sont 16,8 % en 2014, alors qu'ils n'étaient que 12,3 % dix ans auparavant (tableau 1).

Plus l'âge de l'élève à l'entrée en formation en soins infirmiers est élevé, plus la probabilité que ce soit un homme augmente. En effet, si les hommes de première année ne représentent que 12 % des élèves de

moins de 20 ans, leur part s'élève à environ 21 % parmi les plus de 23 ans. La moyenne d'âge des nouveaux inscrits est de 23,3 ans. Elle est sensiblement plus élevée que dans les quatre autres formations de santé de même niveau où l'âge moyen des nouveaux inscrits est inférieur à 21 ans (tableau 2). L'âge des nouveaux inscrits est tiré vers le haut par les nombreux élèves qui occupaient précédemment un emploi : 15,6 % d'entre eux travaillaient auparavant dans le secteur sanitaire ou médico-social et ont en moyenne 32 ans. À titre de comparaison, les élèves qui occupaient un emploi dans le secteur sanitaire ou médico-social dans les formations paramédicales de même niveau ne représentent que 1 % des effectifs.

Plus d'un étudiant sur deux perçoit une aide financière

Les étudiants en soins infirmiers peuvent bénéficier de diverses aides financières au cours de leur scolarité⁶. Alors qu'en 2014, dans les autres formations paramédicales de même niveau, un tiers des élèves disposent d'une aide financière, 57 % des élèves infirmiers de première année en perçoivent une et 3 % d'entre eux en reçoivent deux. Un tiers des élèves infirmiers qui bénéficient d'une aide financière sont aidés par le conseil régional et un tiers en tant que demandeurs d'emploi disposent à ce titre d'une aide spécifique. Ils sont également plus de 8 % à faire partie de la promotion professionnelle hospitalière.

Les aides du conseil régional sont plus souvent allouées dans les anciennes régions Champagne-Ardenne et Picardie, et aux étudiants les plus jeunes : 27 % des moins de 20 ans de première année en disposent, contre 6 % chez les plus de 30 ans. Ce sont les étudiants de Poitou-Charentes qui reçoivent le plus d'aides en tant que demandeurs d'emploi (35 % des élèves de première année) et les étudiants d'âge intermédiaire (entre 23 et 30 ans).

Un sur trois a suivi une formation préparatoire

En 2004, 19 % des nouveaux inscrits avaient suivi une formation préparatoire l'année précédant l'entrée en formation en soins infirmiers (tableau 2). Ce chiffre a fortement augmenté, puisqu'ils sont 32 % en 2014. À l'inverse, la part des élèves infirmiers sortant directement des études secondaires (niveau inférieur ou égal au baccalauréat) a chuté de 10 points, passant de 28 % en 2004 à 18 % en 2014. Par ailleurs, 31 % des nouveaux inscrits de première année ont eu une période d'activité avant l'entrée en IFSI, soit dans le secteur sanitaire (16 %), soit dans un autre secteur (9 %) ou étaient au chômage (6 %).

Le baccalauréat n'est pas la seule condition pour se présenter aux épreuves de sélection d'entrée aux formations en soins infirmiers. Un candidat peut passer le concours avec un titre homologué au minimum au niveau IV, ou en justifiant d'un nombre d'années d'activité professionnelle (le nombre d'années dépendant de la pro-

...

6. Dans l'enquête Écoles auprès des formations aux professions de santé, les étudiants peuvent déclarer jusqu'à deux aides parmi les suivantes : aides du conseil régional, du conseil départemental, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, contrat aidé, formation continue, promotion professionnelle (Formation professionnelle dans la fonction publique hospitalière [FPH]), congé de formation, allocations pour les demandeurs d'emploi, allocations d'études ou autres prises en charge.

TABLEAU 1

Effectifs des étudiants en soins infirmiers, selon le sexe et les années de formation en 2014

Année d'études	Effectifs			
	Hommes	Femmes	Ensemble	Dont étrangers
Première année	5 311	25 975	31 286	146
Deuxième année	5 052	24 957	30 009	100
Troisième année	4 927	24 754	29 681	149
Ensemble	15 290	75 686	90 976	395
En % du total	16,8	83,2	100,0	0,4

Lecture • En 2014, 24 957 femmes sont inscrites en deuxième année d'étude en soins infirmiers en France.
Champ • Élèves étudiants en soins infirmiers, France entière.
Source • DREES, enquête Écoles auprès des établissements de formation aux professions de santé 2014.

TABLEAU 2

Âge moyen et situation principale avant l'entrée dans l'établissement de formation

	Part en 2004 (en %)	Part en 2014 (en %)	Âge moyen en 2004	Âge moyen en 2014
Études secondaires (niveau inférieur ou égal au bac)	28,1	17,8	19,1	18,8
Formation préparatoire à l'entrée dans la formation actuelle	18,9	31,9	21,1	20,4
Première année commune aux études de santé (PACES), ancien PCEM1	4,3	5,4	20,2	20
Études supérieures (hors classe de préparation à la formation actuelle)	9,0	7,8	21,2	20,8
Total études	60,3	62,9	20,1	20,0
Emploi dans le secteur sanitaire, social ou médico-social (emploi hospitalier en 2004)	13,8	15,6	30,5	31,7
Emploi dans un autre secteur	13,1	8,5	26,9	27,4
Participation à un dispositif de formation professionnelle destinée aux jeunes à la recherche d'un emploi ou d'une qualification	0,5	0,3	24,7	26,1
Chômage	4,9	6,3	29,5	28,9
Total activité	32,3	30,7	28,8	29,9
Même formation suivie dans un autre établissement	0,2	0,1	23,7	24,8
Autre formation sanitaire	–	1,6	–	23,3
Inactivité liée à la maladie ou à la maternité	0,5	0,3	28,3	28,6
Autres cas d'inactivité (éducation d'un enfant, etc.)	1,6	1,0	30,2	28,2
Total autre/inactivité	2,3	3,0	29,3	25,5
Non-réponse	5,1	3,4	24,2	23,5
Total	100	100	23,4	23,3

PCEM1 : Première année du premier cycle d'études médicales.
Champ • Étudiants infirmiers de première année entrés en 2004 et 2014, France entière (hors Mayotte en 2004).
Source • DREES, enquêtes Écoles auprès des établissements de formation aux professions de santé 2004 et 2014.

fession exercée). Par exemple, les titulaires du diplôme d'aide-soignant qui n'ont pas le baccalauréat doivent justifier de trois ans d'exercice en équivalent temps plein pour se présenter au concours. Le taux d'étudiants ayant au minimum le baccalauréat fluctue dans le temps : il était de 97 % en 2004, et il atteint son minimum en 2011 avec seulement 90,5 % des nouveaux inscrits bacheliers pour s'établir à 94 % en 2014 (tableau B, sur le site Internet de la DREES). Parmi les étudiants qui n'ont pas le baccalauréat, 78 % d'entre eux déclarent être titulaire du diplôme d'aide-soignant et 4 % du diplôme d'auxiliaire de puéricultrice.

En 2014, les bacheliers nouveaux entrants de première année en IFSI sont titulaires, en majorité, du baccalauréat scientifique – série S – (33 %), puis du baccalauréat sciences et technologies de la santé et du social – série ST2S – (26 %). Viennent ensuite les titulaires d'un baccalauréat économique et social – série ES – (18 %), littéraire – série L – (7 %) et sciences et technologies du management et de la gestion – série STMG (7 %). En 2004, les bacheliers scientifiques n'étaient qu'en deuxième position par rapport aux bacheliers ST2S (26 % contre 31 %).

A contrario, les autres formations paramédicales de niveau proche recrutent leurs étudiants bacheliers principalement dans la série scientifique. C'est le cas pour au moins 80 % des manipulateurs en électroradiologie médicale et pour plus de 96 % des masseurs-kinésithérapeutes. Dans l'ensemble, ces autres filières recrutent des étudiants dont le profil est plus proche de celui des étudiants en médecine que de celui des étudiants en IFSI, puisqu'en 2013-2014, 90 % des étudiants de première année commune aux études de santé (PACES) étaient titulaires d'un baccalauréat scientifique (Fauvet, Jakubovitch, Mikol, 2015).

Une origine sociale diversifiée

L'origine sociale des nouveaux étudiants de première année en formation en soins infirmiers est relativement variée. 30 % d'entre eux sont issus de famille dont le père est employé. La proportion d'élèves dont le père est cadre ou ouvrier est la même, avec environ un étudiant sur cinq (tableau 3).



7. Compte tenu des changements intervenus dans la formation d'infirmier en 2009 (encadré 1), aucune comparaison n'est possible entre les redoublants avant et après cette date.

8. Le nombre d'abandons pour une année N donnée correspond au nombre d'élèves ayant interrompu leur scolarité, qu'ils soient en septembre N-1 primo-entrants ou redoublants en première année.

9. Décret n° 2007-1301 du 31 août 2007 relatif aux diplômes d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier et modifiant le Code de la santé publique.

Cette répartition est corrélée à la situation principale de l'étudiant l'année précédant son entrée en formation en soins infirmiers. Par exemple, 28 % des élèves qui suivaient des études supérieures ont un père cadre, contre 17 % des élèves qui occupaient un emploi avant leur entrée en formation en soins infirmiers.

Comme pour le type de baccalauréat obtenu, les élèves infirmiers se distinguent des autres filières paramédicales de même niveau par leur origine sociale. La part des étudiants dont un des parents est cadre ou exerce une profession intellectuelle supérieure est la même dans les filières paramédicales que parmi les élèves de première année de PACES en 2013-2014 (Fauvet, 2015). Elle est de 20 points inférieure chez les élèves infirmiers.

Des effectifs en hausse, avec 25 539 diplômés en 2014

Parmi les 27 213 élèves ayant présenté le diplôme, 25 539 l'ont obtenu, soit un taux de réussite de 94 %. Ce taux est plus élevé chez les femmes (plus de 94 %) que chez les hommes (91 %). Cet écart se vérifie également dans les autres formations du même niveau, excepté pour le diplôme de manipulateurs en électroradiologie médicale où le genre n'a pas d'influence sur le taux de réussite.

Cet effectif de diplômés doit être rapproché des 30 609 étudiants qui ont commencé leur formation en 2011. Si l'on considère le rapport entre le nombre d'étudiants diplômés et le nombre d'étudiants ayant commencé leur formation trois ans auparavant, l'écart est de 17 %. Il était de 20 % en 2004 et a atteint son maximum à 25 % avec la promotion de 2011. Ce chiffre ne correspond pas tout à fait au taux de réussite de la promotion infirmière ayant débuté en 2011, puisque certains diplômés en 2014 ont pu commencer avant 2011 et redoubler une ou plusieurs fois (environ 11 % des diplômés en 2014 étaient entrés en 2009 ou 2010) ce qui a pour effet de surestimer le taux. À l'inverse, certains entrants en 2011 ont pu redoubler et ne seront pas diplômés en 2014, mais un ou deux ans après, ce qui a pour effet de sous-estimer le taux de réussite des étudiants. Il est difficile de savoir quel effet prédomine sur l'autre.



TABLEAU 3

Caractéristiques socioprofessionnelles des parents des élèves infirmiers et des élèves suivant une formation sanitaire de niveau équivalent

En %

	Élèves infirmiers		Élèves des formations paramédicales de niveau II*	
	PCS du père	PCS de la mère	PCS du père	PCS de la mère
Agriculteurs	3,3	1,3	3,6	1,0
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	12,6	5,1	12,6	5,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	21,9	12,6	39,1	25,9
Professions intermédiaires	9,3	13,7	11,0	20,4
Employés	30,0	48,7	22,2	38,2
Ouvriers	21,0	8,0	10,7	3,2
Inactifs (n'ayant jamais travaillé)	1,9	10,6	0,8	6,0
Total	100	100	100	100

PCS : Profession/catégorie socioprofessionnelle.

* Ce qui correspond pour les seuls diplômes relevant du ministère des Affaires sociales et de la Santé aux formations de manipulateur en électroradiologie médicale, pédicure-podologue, ergothérapeute et masseur-kinésithérapeute.

Note • Il s'agit de la dernière profession/catégorie socioprofessionnelle exercée pour les parents retraités ou en recherche d'emploi.

Champ • Étudiants de première année en soins infirmiers et en formations paramédicales de niveau équivalent entrés en 2014, France entière.

Source • DREES, enquête Écoles auprès des établissements de formation aux professions de santé 2014.

En 2014, environ 2,8 % des élèves de première année redoublent⁷. Les hommes ont une probabilité deux fois plus élevée de redoubler que les femmes, toutes choses égales par ailleurs. Être jeune (moins de 20 ans), avoir été en emploi avant l'entrée dans l'établissement et avoir obtenu un baccalauréat général sont des facteurs qui diminuent la probabilité de redoubler (tableau C sur le site Internet).

Il existe aussi un certain nombre d'abandons en cours d'études. En 2014, on l'estime⁸ à 1 241 entre la première et deuxième année, soit environ 4 % d'une promotion de première année. Entre la deuxième et la troisième année, ils seraient environ 930 à abandonner (3,2 % de la promotion). Toutefois, ces abandons ne correspondent pas systématiquement à une sortie du domaine de la santé. Après avoir validé la première année d'école infirmier, les élèves peuvent obtenir une équivalence du diplôme d'aide-soignant⁹. En 2014, 1 769 diplômes d'aide-soignant ont été délivrés à ce titre.

Une inégale répartition des diplômés entre les régions

En moyenne, la densité standardisée de diplômés s'élève à 39 diplômés pour 100 000 habitants (encadré 3). Les anciennes régions Nord – Pas-de-Calais et Lorraine sont celles où elle est la plus élevée, autour de 53 pour 100 000 habitants. À l'inverse, l'ancienne région Poitou-Charentes a la densité de diplômés la plus faible avec 23 diplômés pour 100 000 habitants. La région Provence – Alpes – Côte d'Azur était l'une des régions à faible densité de diplômés en 2004, mais l'augmentation de ses quotas depuis 2008 a permis de passer d'une densité standardisée de 26 à 39 pour 100 000 habitants en 2014 (carte 2).

En 2014, bien plus qu'en 2010, forte densité de diplômés et forte densité de professionnels en exercice vont de pair, que le calcul porte sur les densités de la population totale ou que l'on se rapporte à la population standardisée par la consommation de soins infirmiers. Le coefficient de corrélation entre ces deux grandeurs est ainsi passé de 0,12 à 0,42 entre 2010 et 2014. ■

ENCADRÉ 3

Méthodologie : le calcul des populations « standardisées »

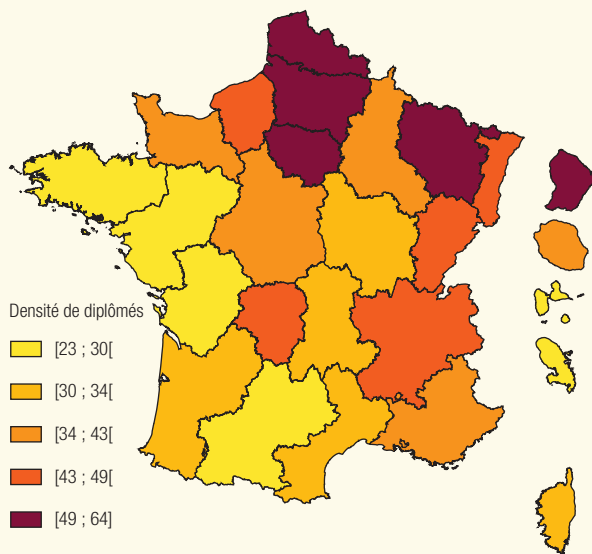
Les consommations de soins infirmiers dépendent fortement de l'âge des patients. La demande de soins dans un territoire dépend donc de sa population totale, mais aussi de sa structure par âge. Afin de tenir compte des différences de structure par âge entre territoires, une population « standardisée » propre à chaque territoire est calculée. Pour chaque tranche d'âge quinquennale, on dispose de la consommation totale de soins infirmiers. Cette consommation de chaque catégorie d'âge est ensuite divisée par le nombre d'habitants de la tranche d'âge pour obtenir un niveau de consommation par habitant, pour chaque

tranche d'âge. Ce niveau de consommation est enfin rapporté au niveau de consommation toutes tranches d'âge confondues. Ce rapport s'exprime dans un coefficient de recours aux soins. Par exemple, un coefficient de 1,5 pour la tranche 65-69 ans signifie que les personnes de cette tranche d'âge consomment en moyenne 1,5 fois plus de soins infirmiers que la moyenne des habitants. Les jeux de coefficients affectés à chaque tranche d'âge permettent ainsi de recalculer les populations totales dans une pondération adaptée, populations qui sont qualifiées de « standardisées ».

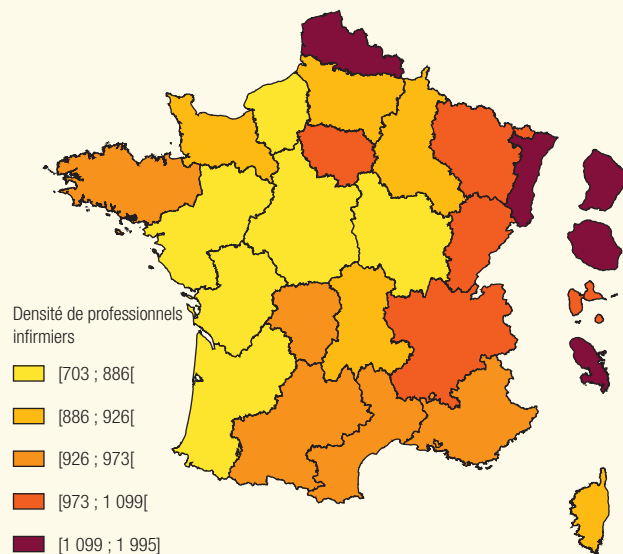
CARTE 2

Densité standardisée en 2014 - Anciennes régions

2a - Diplômés en soins infirmiers



2b - Infirmiers



Note • La densité standardisée de diplômés en 2014 correspond au nombre de diplômés rapporté à la population standardisée par la consommation de soins infirmiers de 2011 (carte 2a). La densité standardisée de professionnels infirmiers en 2014 correspond au nombre de professionnels infirmiers rapporté à la population standardisée par la consommation de soins infirmiers de 2011 (carte 2b).

Lecture • En Bretagne, la densité standardisée de diplômés est comprise entre 23 et 30 pour 100 000 habitants ; celle d'infirmiers est comprise entre 926 et 973 pour 100 000 habitants.

Champ • France entière (hors Mayotte).

Source • Enquêtes Écoles auprès des établissements de formation aux professions de santé 2014 (table école), Adeli, INSEE Recensement de la population.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Barlet M., Cavillon M., 2011, « La profession infirmière : situation démographique et trajectoires professionnelles », *Études et Résultats*, DREES, n° 759, mai.
- Barlet M., Marbot C., 2016, *Portrait des professionnels de santé*, édition 2016, DREES, juillet, coll. Panoramas de la DREES-santé.
- Fauvet L., Jakoubovitch S., Mikol F., 2015, « Profil et parcours des étudiants en première année commune aux études de santé », MENESR, *Note d'information*, n° 15.05, juillet.
- Marquier R., 2006, « Les étudiants en soins infirmiers en 2004 », *Études et Résultats*, DREES, n° 458, janvier.

LA DREES SUR INTERNET

Retrouvez toutes nos publications sur notre site

drees.social-sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur

www.data.drees.sante.gouv.fr

Pour recevoir nos avis de parution

drees.social-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution

Directeur de la publication : Franck von Lennep

Responsable d'édition : Souphaphone Douangdara

Secrétaire de rédaction : Sabine Boulanger

Composition et mise en pages : T. B.

Conception graphique : Julie Hiet et Philippe Brulin

Imprimeur : Imprimerie centrale de Lens

Pour toute information : drees-infos@sante.gouv.fr

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources •

ISSN papier 1292-6876 • ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384